



ET SI UN ARRÊTÉ DE BANQUIER :

# Pouvoirs public : larbins des banques

Par **Éric Toussaint**

**L'**objectif n°1 des gouvernants : éviter un nouveau krach financier et bancaire qui pourrait se révéler pire que celui de septembre 2008

Les grandes banques centrales (BCE, Banque d'Angleterre, Fed aux États-

Unis, Banque nationale de Suisse) prêtent massivement aux banques à très bas taux d'intérêt afin d'éviter des faillites. Sans cette ligne de crédit illimitée, une grande partie des banques seraient en cessation de paiement. Sans l'intervention massive des banques centrales et des gouvernements, les grandes banques privées se seraient effondrées. Le cumul des prêts des banques centrales aux banques privées

depuis 2007 dépasse de loin la somme de 20 000 milliards de dollars. Si on se limite à l'Union européenne, les aides accordées par les pouvoirs publics aux banques ne s'arrêtent pas à des crédits illimités à très bas taux d'intérêt, il faut y ajouter, pour la période d'octobre 2008 à décembre 2011, des garanties accordées pour assumer les dettes bancaires en cas de nécessité, pour un montant de 1 174 milliards d'euros (soit 9,3% du PIB de l'UE<sup>1</sup>) et des injections de capitaux publics dans le capital des banques au sein de l'UE pour 442 milliards d'euros (3,5 % du PIB de l'UE). Il faut également y ajouter :

■ la baisse des recettes fiscales, vu que les banques déclarent des pertes qui leur permettent d'éviter pendant plusieurs années de payer des impôts même lorsqu'elles font des bénéfices par la suite<sup>2</sup>;

■ la décision de n'exercer aucune

véritable répression dans les nombreux délits financiers commis par les banques et malgré les dommages que leurs actes ont causés à la société<sup>3</sup>;

■ le refus de prendre des mesures contraignantes qui imposent aux institutions financières une véritable discipline afin d'éviter la reproduction de crises bancaires<sup>4</sup>.

De plus, en ce qui concerne l'Eurozone, les États et la Commission européenne maintiennent les dispositions légales qui donnent au secteur privé le monopole du crédit destiné au secteur public. Or, les banques privées se financent principalement depuis 2008 auprès des pouvoirs publics (la BCE et les banques centrales des États membres de l'Eurozone qui constituent l'Eurosystème) à un taux extrêmement avantageux (entre 0,75 % et 1 %). Elles prêtent ensuite cet argent aux pays européens de la Périphérie (Espagne, Italie, Portugal, Grèce, Irlande et des pays de l'Est membres de l'Eurozone) en exigeant des taux exorbitants (entre

---

1 Commission européenne, « Aides d'État : le tableau de bord confirme la tendance à la diminution et à un meilleur ciblage des aides non liées à la crise », Bruxelles, 21 décembre 2012.

2 Exemple théorique : si en 2008 et en 2009, les banques ont déclaré des pertes pour un montant de 250 millions d'euros, elles n'ont pas payé d'impôts pour ces exercices-là. Si elles déclarent 100 millions de bénéfices en 2010 et 100 millions en 2011, elles ne paieront pas d'impôts ces années-là car elles reporteront leurs pertes des années 2008 et 2009 qui sont supérieures à leurs bénéfices de 2010 et 2011.

---

3 Les autorités européennes et les gouvernements de la zone euro n'ont jusqu'ici engagé aucune poursuite pénale ou civile contre des banques. Au Royaume-Uni et aux États-Unis, dans la plupart des cas, les autorités de contrôle passent des accords financiers avec les banques fautives, ce qui leur permet d'éviter un procès.

4 On verra dans la partie 6 que les mesures prévues dans le cadre de Bâle 3 et celles que les autorités européennes (Commission, EBA et ESMA) ont ajoutées sont totalement insuffisantes.

4,5 et 10%, voire plus parfois). C'est doublement condamnable du point de vue juridique : les banques sont coupables d'un abus de position et d'un enrichissement sans cause (car abusif via des taux usuraires). Dans la suite de cette série seront analysés d'autres délits et crimes dont se rendent responsables les banques, ce qui entraîne la nullité des créances que les banques réclament. Les personnes et les sociétés qui en sont responsables doivent être condamnées selon les cas à de fortes amendes, à des travaux d'intérêt général, à une privation de liberté ou à une interdiction d'exercice de la profession.

Il serait naïf de penser que les banques mettent à profit les largesses des pouvoirs publics pour revenir à une gestion prudente des fonds qui sont mis à leur disposition tant par les États que par le public qui y dépose son argent.